

Ville de LA ROCHE-SUR-FORON



B.P. 130
74805 LA ROCHE-SUR-FORON CEDEX
Tél. 04 50 25 90 00
Fax. 04 50 25 94 25

Attestation de domicile pour un permis frontalier

Elle est délivrée sur présentation par le demandeur domicilié dans la commune :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile récent,
- du permis de travail en cas de renouvellement.